

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE




Déjà
9000
bénéficiaires



LA RÉGION FINANCE 500 EUROS
SUR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE



www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   

L'AIDE RÉGIONALE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour qui ?

- Être âgé.e de 15 à 25 ans
- Être engagé.e dans un parcours de formation ou demandeur d'emploi (voir condition en mission locale)
- Sous conditions de ressources financières si rattaché.e au foyer parental situé en Bourgogne-Franche-Comté (quotient familial de 900 € maximum, à vérifier auprès de la mission locale)
- Être inscrit.e dans une auto-école de la région Bourgogne-Franche-Comté après le 1^{er} janvier 2011
- Effectuer 15 heures de bénévolat dans l'association de son choix

Toute personne à mobilité réduite de 15 à 30 ans. (voir conditions)

Combien ?

L'aide régionale s'élève à 500 € et est indivisible.
Elle est versée directement à l'auto-école située en Bourgogne-Franche-Comté.

Quels engagements pour le bénéficiaire ?

- Une seule demande d'aide par bénéficiaire est acceptée
- L'aide régionale au permis de conduire n'est pas cumulable avec le dispositif du « permis à 1 € par jour »

Comment ?

Le dossier de demande d'aide est disponible auprès des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté.

Le dossier doit être déposé lors d'un rendez-vous auprès d'un référent mission locale.

Contacts et coordonnées ?

Contacts et coordonnées des conseillers des missions locales disponibles sur le site de la Région :

www.bourgognefranchecomte.fr

Contact mission locale